

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2014

---

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, DES TRANSPORTS PUBLICS, DES BÂTIMENTS D'HABITATION ET DE LA VOIRIE - (N° 1896)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS49

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« soumis »

le mot :

« déposé »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.